



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/26550
7 octobre 1993
FRANCAIS
ORIGINAL : ARABE

LETTRE DATEE DU 7 OCTOBRE 1993, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL
PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE L'IRAQ AUPRES DE L'ORGANISATION
DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement et me référant à ma lettre No 1/6/441 du 29 septembre 1993, j'ai l'honneur de vous informer que le régime iranien a bombardé des régions du nord de l'Iraq qui confinent à l'Iran entre le 19 et le 27 septembre 1993, comme précisé ci-après :

1. Dans la nuit du 19 au 20 septembre 1993, l'artillerie du régime iranien a ouvert le feu sur la zone de Douwayli, située au nord-ouest de Qal'at Dizah, à 12 kilomètres à l'intérieur du territoire iraquien (secteur Nord).

2. Dans la nuit du 20 au 21 septembre 1993, le régime iranien a bombardé les zones de Halchou, Doura Chamaneh, Bik Lou et Hayrou, situées à l'est de Qal'at Dizah, de 6 à 8 kilomètres à l'intérieur du territoire iraquien (secteur Nord).

3. Dans la nuit du 22 au 23 septembre 1993, le régime iranien a bombardé les zones de Souna, Sarkhane et Zakzaka, au nord-est de Qal'at Dizah, de 2 à 4 kilomètres à l'intérieur du territoire iraquien (secteur Nord).

4. Le 25 septembre 1993, le régime iranien a bombardé les zones de Qandoul et Kouna Knaou, situées au sud-est de Qal'at Dizah, de 2 à 4 kilomètres à l'intérieur du territoire iraquien (secteur Nord).

5. Le 27 septembre 1993, le régime iranien a bombardé les zones de Bista et Sarkhane, situées au nord-est de Qal'at Dizah, de 4 à 6 kilomètres à l'intérieur du territoire iraquien (secteur Nord).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Nizar HAMDOON
